

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le dix-sept novembre à 20 heures 30,  
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Tous les membres en exercice.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de Conseil de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Madame Séverine GOURVENEK a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire

Le Conseil Municipal :

- **ENTEND** le compte rendu de la commission «Sport» du 21 septembre 2015
- **ENTEND** le compte rendu de la commission «COFAC» du 22 septembre 2015
- **ENTEND** le compte rendu de la commission «Environnement» du 29 septembre 2015
- **ENTEND** le compte rendu de la commission «Rythmes scolaires» du 9 novembre 2015
- **DECIDE** de répondre défavorablement au scénario de regroupement proposé par Monsieur le Préfet, proposition de regroupement de la Communautés de communes de la région de Mourmelon avec la Communauté de commune de Suipe et Vesle à laquelle appartient la commune
- **PROPOSE** de sortir de la Communauté de communes de Suipe et Vesle et de rejoindre la Communauté de communes de la Moivre à la Coole.
- **DEMANDE** une audition à la Commission départementale de coopération intercommunale de la Marne pour développer son projet.
- **ACCEPTE**, à l'unanimité, la participation financière du Maire et des Adjoints au feu d'artifice tiré le jour du 14 juillet 2015.  
Monsieur le Maire offre 95,00 € et les 5 adjoints verseront 40,00 € chacun.
- **DECIDE** d'accorder à la RIC une aide financière de 25.000 € pour la création de quatre logements seniors et le déplacement de ligne HTA.
- **ACCEPTE** un chèque pour un montant de 121,47 €
- **ENTEND** :
  - la proposition d'honoraire du cabinet Environnement Conseil pour la révision du PLU de la commune qui s'élève à 11.880 € TTC,
  - le devis présenté par JVS pour le changement du logiciel de la garderie cantine. - des devis demandés à différents bureau de contrôle pour les installations électriques des bâtiments communaux. Il est proposé de retenir Dekra dont l'offre s'élève à 720 € HT
  - l'attribution par le SIEM du marché de fourniture et d'acheminement d'électricité (groupement de commande) : lot 1 (sites supérieurs à 36 kva : Engie, lot 2 (sites inférieurs ou égaux à 36 kva) : Direct Energie. Ces contrats entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Le Maire

Hubert ARROUART